

Direction départementale des territoires et de la mer
Service eau environnement – Cellule Prévention des Pollutions et Protection des
Paysages
Tél. 03.28.03.84.10

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de WALLERS

La SARL Carrière PLUCHART – rue de la Zamin - BP 50445 - 59464 LOMME CEDEX – a déposé une demande en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter et d'étendre la carrière de sable située sur la commune de WALLERS.

Ce site comprend l'activité principale suivante soumise à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

- ↴2510-1 1.1: Carrière de sable d'Ostricourt sur une superficie d'autorisation de 28,2 ha, d'extraction de 23,7 ha et une profondeur maximale de 30 m, cote minimale NGF – 5m, dont le volume total de substance à extraire est de 10,5 Mt (7 Mm³). Capacité maximale: 377000 t/an.
- ↴2510-1 1.2: Rabattement de la nappe d'eau superficielle des sables landéniens à la cote minimale NGF – 7m et rejet dans la Scarpe par l'intermédiaire d'un fossé et de la Grande Traitoire: 120 m³/h (débit réel), 1935 m³/j (temps sec), 2320 m³/j (temps pluvieux) et 710 000 m³/an (eau de nappe uniquement).
- ↴2510-1 1.3: Dérivations temporaires du fossé traversant la carrière: dérivations successives à l'air libre, longueur maximale de 352 m.
- ↴2510-1 1.4: Création d'un plan d'eau: 2,2 ha
- ↴2510-1 1.5: Création de mares permanentes et temporaires: permanentes 0,6 ha; temporaires 0,16ha.
- ↴2515-1 : Exploitation d'installation de criblage de produits minéraux naturels et de concassage- criblage, mélange sans liant pour le recyclage de déchets non dangereux inertes du BTP préalablement triés sur chantier ou dans des centres de tri. Puissance installée maximale de 330 kW: deux cribleuses thermiques permanentes de 96 kW et un concasseur temporaire de 134 kW. Capacité de traitement maximale de 255 t/j et 70000 t/an.

Ainsi que les activités soumises à déclaration ci-dessous:

- ↴ 2517-2: Station de transit de matériaux non dangereux inertes du BTP triés et produits recyclés: Volume maximal 30000 m³. Hauteur maximale des dépôts 5 m.

Cette demande sera soumise à enquête publique **en mairie de WALLERS du jeudi 20 septembre 2012 au Samedi 20 octobre 2012 inclus.**

Durant cette période, un exemplaire du dossier comprenant une étude d'impact et accompagné de l'avis de l'autorité environnementale est mis à disposition du public à la mairie de Wallers où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le périmètre de l'enquête publique concerne les communes d'AUBRY-DU-HAINAUT, BELLAING, HASNON, HAVELUY, HELESMES, HERIN, OISY, PETITE-FORET, RAISMES, SAINT-AMAND-LES-EAUX et WALLERS.

M. Michel RICAHRD, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le M. le Président du tribunal administratif de Lille, se tiendra en mairie de Wallers aux permanences suivantes :

- ↴ le jeudi 20 septembre 2012 de 9h00 à 12h00;
- ↴ le mardi 25 septembre 2012 de 14h00 à 17h00;
- ↴ le lundi 1er octobre 2012 de 14h00 à 17h00;
- ↴ le mercredi 10 octobre 2012 de 9h00 à 12h00;
- ↴ le samedi 20 octobre de 9h00 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public peuvent être consignées sur le registre d'enquête tenu à leur disposition ou adressées par correspondance au commissaire-enquêteur en mairie de WALLERS.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Le Directeur adjoint,

Pierrick HUET

